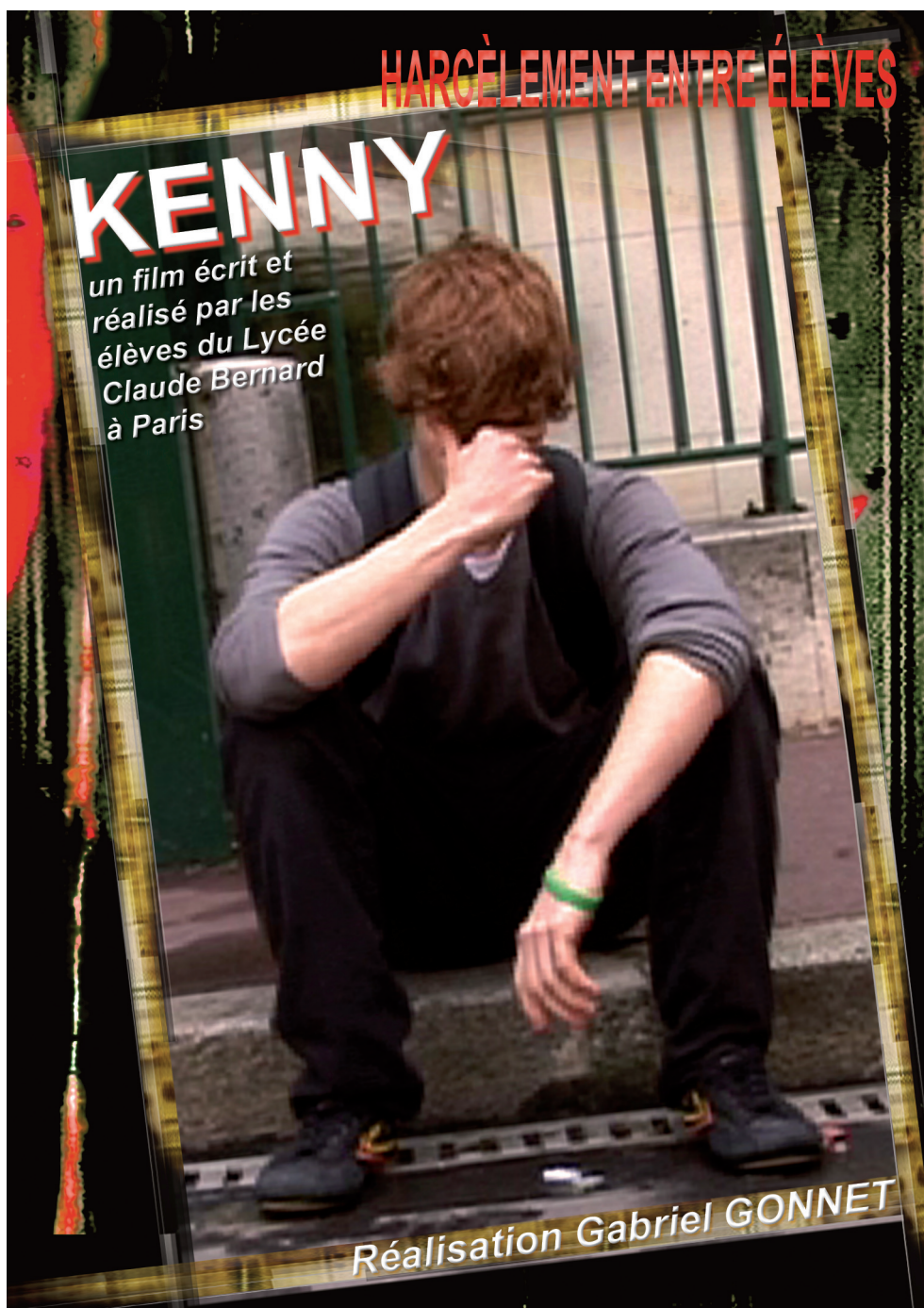




La CATHODE



UN FILM POUR EN PARLER



DOSSIER D'ACCOMPAGNEMENT du FILM et des BONUS

La CATHODE • 6 Rue Edouard Vaillant – 93200 Saint Denis • Association loi 1901
N° EDV :120 Tel : 01 48 30 81 60 • Fax : 01 48 30 81 26 contact@lacathode.org
SIRET 338 698 293 00069 <http://www.lacathode.org> <http://regards2banlieue.tv>

Un DVD pour parler du harcèlement à l'école

qui comprend 3 films :



KENNY – 15 mn. Court métrage de fiction, tourné avec la classe de Seconde 1 du Lycée Claude BERNARD de Paris - Réalisateur – intervenant : Gabriel GONNET- Professeure principale : Béatrice MARTIN

Production : La CATHODE Avec le soutien du Conseil Régional d'Ile-de-France et du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis

Kenny : Tanguy ROCHEFORT, Sarah : Nour EL HADI

« Kenny appréhende la rentrée au Lycée. Il ne supporte plus d'être le souffre-douleur de la classe, à cause de ses vêtements, sa taille, ses cheveux. Ses parents ne voient rien, et les autres élèves ne disent rien. C'est quand il est au bord du suicide que Sarah, indifférente jusque-là, va lui venir en aide, et provoquer l'intervention des adultes. »

Ce **film de prévention** distanciée permet d'aborder le phénomène du harcèlement entre élèves dans les classes et de provoquer le débat avec la classe. Les élèves comprennent les dégâts que peuvent provoquer chez un de leur camarade, le fait de s'en prendre à lui verbalement, moralement et physiquement



MAKING OFF DE KENNY – 18 mn. Documentaire

Les thèmes du harcèlement entre élèves sont abordés avec Catherine GIRAUD, psychologue clinicienne à la Maison de Soleen et en grandes écoles d'ingénieurs, membre du bureau d'APSYMED, et Gabriel GONNET, réalisateur du film. Le rôle des témoins, des enseignants, des parents, celui du harceleur et du harcelé sont décortiqués.

Ce film peut être vu sur internet :

http://regards2banlieue.tv/index.php?option=com_content&task=view&id=296

C'est un **document ressource** pour les élèves et les adultes pour comprendre le phénomène du harcèlement



UN APRES-MIDI AU COLLEGE : DEVENIR MEDIATEUR – 26 mn. Documentaire – Réalisation : Gabriel GONNET - Collège Jacques Monod, à Beaumont sur Oise – MédiActeurs : Nouvelle Génération - LA MÉDIATION ENTRE ÉLÈVES

Chaque mardi après-midi, un groupe d'élèves du collège se forme à la médiation entre pairs : la résolution non violente des conflits entre élèves.

Quatre d'entre eux ont été harcelés, ils témoignent. Devenir médiateur les a aidés et ils ont pu résoudre des situations de harcèlement par la médiation.

Présentation de **la médiation par les pairs** méthode de prévention autour de la violence scolaire et du harcèlement.

UNE TRAME POUR ANIMER LE DÉBAT AUTOUR DU FILM KENNY

Sur une séance de 2 heures comprenant la projection du film.

Les jeunes sont répartis en groupes.

1ère partie : débat autour du film

Les thèmes suivants peuvent être abordés au cours du débat : figurent entre parenthèses des exemples de réponse à titre indicatif

- Comment se manifeste le harcèlement dans le film ?

(Bousculades, violences physiques, chute dans l'escalier - Regards moqueurs, sourires - Boulettes de papier - Objet détérioré, journal dans le caniveau - Obligation de faire les devoirs)

- Pour quelles raisons Kenny est-il harcelé ?

(Kenny dit : sa taille, ses vêtements, ses cheveux, il est 1er de la classe)

- Comment se comportent les élèves ?

(Le groupe des harceleurs (le meneur est lui-même harcelé) - Les autres élèves qui n'interviennent pas. Sarah dit « j'en faisais abstraction » - Après la tentative de suicide, Sarah change d'attitude, elle informe les adultes, elle affronte les agresseurs, elle communique avec Kenny et lui offre son amitié)

- Comment se comportent les adultes ?

(Au lycée : le professeur, l'infirmière, le CPE - A la maison : le père, la mère, la sœur)

2ème partie : débat autour des solutions à proposer

Victime de ses différences qui le séparent du groupe, le jeune harcelé souffre d'une perte d'estime de soi qui peut le mener à la dépression. Pour briser ce cycle, le rôle des pairs est essentiel.

Pourquoi les témoins de harcèlement n'interviennent pas ?

Ils n'interviennent pas parce que :

a)

b).....

c).....

d).....

Pour aider les victimes, il faudrait :

a).....

b).....

c).....

d).....

LA PRESSE :

Reportage de la chaîne **MCE Ma chaîne étudiante** sur la présentation de Kenny au lycée Claude Bernard :

<http://mcetv.fr/mon-mag/1105-un-film-sur-le-harcelement-realise-avec-des-lyceens>

Non-violence Actualité – n°316 : En finir avec le harcèlement entre élèves

Un DVD suffisamment distancié pour que les jeunes puissent y reconnaître des situations proches des leurs sans pour autant se sentir « visés » A travers l'analyse des personnages, le rôle des adultes du lycée, des parents, de la sœur de Kenny, l'attitude des camarades de classe et de leurs réactions, les collégiens commentent, critiquent, comparent puis, peu à peu, se livrent et racontent des exemples proches, les souffrances des copains, parfois aussi les leurs, osent prendre position : « moi » disait une jeune collégienne « si je vois une copine qui ne va pas, je m'approche d'elle et je lui dis : toi, tu sais, je resterai à côté de toi jusqu'à que tu me dises ce qui ne va pas ! » Une belle détermination à imiter... Nicole BAYARD ET Brigitte LIATARD

Le Monde

Gabriel GONNET, 57 ans, est l'auteur de Kenny, un film de fiction, réalisé en 2010 avec une classe de seconde du lycée Claude-Bernard, à Paris, qui doit être projeté aux Assises sur le harcèlement organisées par le ministère de l'éducation nationale les 2 et 3 mai. L'histoire d'un lycéen harcelé parce qu'il est roux. Luc CEDELLE

WEKA : la lettre d'information des décideurs publics :

Concernant les enseignants, Luc CHATEL a demandé que ces derniers fassent « de la lutte contre le harcèlement un des objectifs concrets de la mise en œuvre des valeurs acquises dans le cadre du pilier 6 du socle commun ». Pour les aider, le film « Kenny », écrit et joué par des lycéens et réalisé par Gabriel GONNET, sera mis à disposition des équipes pédagogiques. Concernant les chefs d'établissement, le ministre souhaite qu'au cours de leur formation, ils bénéficient d'un module de sensibilisation au repérage et au traitement du harcèlement.

La chaîne du cœur :

Les assises font suite au rapport préparatoire intitulé "Refuser l'oppression quotidienne", établi par Eric DEBARBIEUX, Président du comité scientifique des Etats généraux sur la sécurité à l'école. Ce rapport met en avant les enjeux et la portée d'un phénomène qui toucherait un élève sur dix.

Kenny, un film de fiction écrit et joué en 2010 par des élèves de seconde du lycée Claude Bernard à Paris, doit être projeté aux Assises. Le cinéaste Gabriel GONNET, ... a initié et supervisé le projet. Le "Making Off" du film est commenté par Catherine GIRAUD, psychologue clinicienne à la Maison de Solenn, membre du bureau de l'association Apsymed.

Site Okapi - Je bouquine

Contre le harcèlement à l'école

Marre des moqueries au collège ? On se dit que c'est l'âge bête, alors on prend sur soi, mais parfois ça tourne au harcèlement. On estime que 8 à 10 % des élèves sont des boucs émissaires !

http://regards2banlieue.tv/index.php?option=com_content&task=view&id=296

Un court-métrage, dirigé par Gabriel GONNET, a été tourné dans un lycée de Paris pour parler de ce fléau, car la situation devient dramatique quand les victimes s'enferment dans le silence. Le film *Kenny* met en scène un adolescent qui est maltraité parce qu'il est roux. Le making-off de cette vidéo donne des explications à ce phénomène de violence de tout un groupe contre un élève seul. De son côté, l'Etat organise les 2 et 3 mai des Assises contre le harcèlement à l'école, c'est-à-dire deux journées de réunions entre spécialistes. Et toi, que penses-tu qu'il faudrait faire pour stopper cette violence?

PRENDRE LES MOYENS D'ENRAYER LE PHÉNOMÈNE

Le harcèlement est un élément qui a toujours existé à l'école et dans la société Française : il convient aujourd'hui que l'ensemble de la communauté éducative prenne les moyens d'enrayer ce phénomène



Photo Brigitte RETOUT

Gabriel GONNET aux assises nationales du harcèlement scolaire

Interview du réalisateur Gabriel GONNET

Gabriel GONNET, dès la fin de sa formation (Institut De l'Audiovisuel puis Département Cinéma à Paris VIII), crée le 9 décembre 1985 avec François GAULIER et Louis BASTIN, sans un sou en poche, l'association la CATHODE : des ions positifs au service de la société. « On avait une attirance pour le cinéma social en marge des circuits classiques de productions. Et puis surtout, on avait envie d'expérimenter vite, d'être au contact de la réalité sociale », se souvient Louis BASTIN, monteur. Gabriel GONNET a son idée en tête : « Conduire un travail de qualité en mettant des moyens humains et techniques d'un niveau professionnel au service des habitants des cités ».

Plus de 20 ans d'action cathodique plus tard, Gabriel Gonnet lance une campagne autour du harcèlement moral et physique dans le cadre scolaire, et tourne Kenny, fiction de 15 minutes. Il explique :

« J'ai connu le harcèlement en 4ème et 3ème dans un collège privé et bourgeois du Nord. Ma famille a toujours cultivé le culte du non conformiste, attachant peu de valeurs à la représentation sociale. Mes vêtements étaient décalés par rapport à ceux que portaient les autres ; à cette époque commençaient à apparaître les jeans Lewis. Mes dents prêtaient aussi à commentaires de la part de mes camarades. Je prenais cela de haut : « Ils ne peuvent pas comprendre qu'il y a d'autres centres d'intérêt que les vêtements », me disais-je intérieurement et plus ouvertement, parfois. Je n'en souffrais pas moins et je prévoyais de quitter la ville pour l'entrée au lycée. Je me rappelle que ce harcèlement a cessé le jour où le professeur de gymnastique m'a giflé à pleine volée parce que je n'arrivais pas à faire un exercice ; je n'ai pas pleuré et je l'ai regardé fixement sans un mot. Ce n'est pas la seule fois où j'ai vu un enseignant se servir du plus fragile de la classe pour asseoir son autorité ».

Gabriel Gonnet fait le lien entre le harcèlement à l'école et celui en entreprise :

« Je me suis interrogé sur les processus d'organisation des groupes qui peuvent engendrer des comportements psychopathologiques, comme ceux qui, dans une entreprise, prennent le pouvoir sur les autres et peuvent mettre en place des systèmes pervers, sadiques, manipulateurs. Il y aurait beaucoup à dire sur la culture du résultat, des normes de productivité, des évaluations... il est très facile de mettre en place des méthodes de travail ou des évaluations dont on sait d'avance que certains ne pourront pas tenir les objectifs.

Dans un groupe de parole avec des parents d'élèves d'un collège de Seine-Saint-Denis, et suite aux témoignages de violences et de jeux dangereux, Gabriel a eu le sentiment que les enfants n'étaient plus protégés dans l'espace scolaire.

« En marge de la pédagogie prônée par l'établissement, l'école n'apprend-elle pas aussi la loi du plus fort, à neutraliser le plus faible, celui qui est différent, sensible, réservé, intelligent (parmi eux, les premiers de classe sont souvent des cibles faciles : les « intellos » ou les « binoclars ») ?

Dans la phase de repérage du film, il a été surpris du peu de littérature scientifique sur ce sujet et du petit nombre d'acteurs de terrain capables de mener un travail de prévention et d'entreprendre des actions. C'est pourquoi il a eu l'idée de monter le groupe de pilotage d'abord autour du film.

« Nous avons pu animer un atelier de réalisation de film avec une classe de seconde du Lycée Claude Bernard à Paris grâce au médecin scolaire, à la proviseure, et au professeur de mathématiques. Cet atelier a réuni 18 jeunes de la classe avec un groupe moteur d'une dizaine d'élèves. Une élève a écrit le journal intime du bouc émissaire (Kenny) qui a servi de base au scénario et servira pour une part de voix off ».

REFUSER L'OPPRESSION QUOTIDIENNE : LA PREVENTION DU HARCELEMENT A L'ECOLE, Eric DEBARBIEUX

Extraits du Rapport¹ au ministre de l'éducation nationale de la jeunesse et de la vie associative, par le Professeur Éric DEBARBIEUX –Président de l'Observatoire International de la Violence à l'École – Président du Comité Scientifique des états généraux de la sécurité à l'école Université Bordeaux Segalen



Sarah prend la défense de Kenny face à son harceleur

«L'année prochaine, je souhaite mettre en place une politique de lutte contre le harcèlement scolaire, plus connu dans les pays anglo-saxons sous le nom de School bullying et caractérisé non seulement par l'usage de la violence physique mais également de moqueries et autres humiliations de certains élèves sur d'autres. Il s'agit de créer « une politique spécifique et ambitieuse » sur ce point... Dans son discours de clôture, le ministre de l'éducation nationale avait lui-même déclaré : « On a trop longtemps passé sous silence toutes les micro-violences du quotidien, les violences sourdes, les violences impalpables, les violences indicibles, mais aussi les jeux dangereux qui minent les relations entre élèves, entre professeurs et élèves, celles qui dégradent l'ambiance au sein de l'établissement scolaire.

Définition du « harcèlement à l'École

Les anglo-saxons le nomment le « School Bullying » qu'on pourrait traduire avec Catherine BLAYA «harcèlement et maltraitance entre pairs à l'École»... L'essentiel réside bien dans la répétitivité d'agressions mineures. Il s'agit donc d'une violence répétée, verbale, physique ou psychologique, perpétrée par un ou plusieurs élèves à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre, en position de faiblesse, l'agresseur agissant dans l'intention de nuire à sa victime... La victime est souvent isolée, plus petite, faible physiquement, des stigmates corporels lui sont attribués (couleur des cheveux, de la peau, poids, etc.). Leur solitude est d'autant plus grande que les pairs ne souhaitent pas s'associer à eux, de peur de perdre leur statut dans le groupe ou de devenir eux-mêmes victimes...Aujourd'hui, le harcèlement utilise aussi Internet (cyberbullying).

¹ **Rapport complet :**

http://media.education.gouv.fr/file/2011/64/5/Refuser-l-oppression-quotidienne-la-prevention-du-harcelement-al-ecole_174645.pdf

Importance du phénomène en France

Une enquête en école élémentaire permet de tirer les précisions suivantes quant à la prévalence du phénomène en France :

- 14% des élèves sont victimes de harcèlement verbal ou symbolique
- 10% des élèves sont victimes de harcèlement physique à l'école
- 11,7% des élèves sont victimes d'un harcèlement qui cumule violences répétées physiques et verbales à l'école

Dossier d'accompagnement : Un DVD pour parler du harcèlement entre élèves

Donc, un peu plus d'un enfant sur 10 est soumis au harcèlement, et un enfant sur 20 est soumis à un harcèlement sévère ou très sévère.

Au collège, nous obtenons là encore une estimation de 10% environ d'élèves agressés à répétition, et notre recherche montre que ces élèves sont en beaucoup plus grande souffrance, en insécurité forte. Les développements des technologies de la communication changent le problème du harcèlement à l'École, en abolissant la distinction entre harcèlement à l'École et poursuite de ce harcèlement hors l'École. Au moyen du « cyber harcèlement », le harceleur et surtout les groupes de harceleurs peuvent poursuivre leurs victimes hors des murs de l'École.

Conséquences scolaires du harcèlement

- Le fait d'être exposé de façon régulière à des comportements violents altère les fonctions cognitives telles que la mémoire, la concentration, les capacités d'abstraction. Les enfants victimes d'ostracisme ont une opinion plus négative de l'École, mettent en place des stratégies d'évitement et sont donc plus souvent absents, et ont des résultats scolaires inférieurs à la moyenne. 29% des victimes ont du mal à se concentrer sur leur travail scolaire. Du côté des agresseurs, les problèmes sont aussi importants, avec un pourcentage important d'élèves qui sont en échec scolaire. Une victime sur cinq a tendance à s'absenter pour ne pas affronter son ou ses agresseur(s).
- Le harcèlement affecte le métabolisme et les défenses immunitaires. Ainsi, les victimes mais aussi les témoins peuvent souffrir d'un arrêt de croissance, et de divers symptômes tels que vomissements, évanouissements, maux de tête, de ventre, problèmes de vue, d'insomnie, etc.
- En termes de santé mentale, l'une des difficultés majeures avec le harcèlement et la maltraitance, c'est que la victime a du mal à demander de l'aide car bien souvent elle pense qu'elle est responsable du traitement qu'elle subit et a honte. Ce type de victimation induit une érosion de l'estime de soi qui amène les victimes à supporter leur détresse en silence. Elles développent des symptômes d'anxiété, de dépression et ont des idées suicidaires, ces problèmes pouvant s'inscrire dans le long terme.

Conséquences en termes de sécurité publique

Ces effets de long terme ne touchent pas que les victimes. Ils touchent aussi les agresseurs. Certes, une grande partie de ceux-ci ne deviennent pas des délinquants ou des harceleurs de long terme.

Toutefois, une forte corrélation semble exister entre le fait d'être un maltraitant durant les années passées à l'École et connaître des problèmes avec la loi en tant qu'adulte. Dans une étude, 60% de ceux qui étaient caractérisés comme maltraitants à l'École ont été appréhendés au moins une fois pour un fait délinquant à l'âge de 24 ans.

Les causes du harcèlement à l'École

De nombreux facteurs sont susceptibles de contribuer à l'émergence du phénomène. Ils sont souvent regroupés en trois grandes catégories : les facteurs personnels (caractéristiques de l'enfant), les facteurs familiaux, les facteurs socio environnementaux. Leur combinaison aggrave les risques.

Les facteurs personnels

- Liés au genre : les garçons sont, dans toutes les recherches, beaucoup plus exposés au risque de harcèlement – tant comme victimes que comme agresseurs que les filles.
- Forte relation entre intelligence faible des sujets et harcèlement. Les déficits sur le plan des habiletés cognitives, telles que représentées par les habiletés langagières, peuvent interagir avec d'autres dimensions du comportement et de l'environnement, favorisant ainsi une stabilisation des conduites agressives.
- Les difficultés à analyser correctement les rapports sociaux sont également observées (manque d'empathie par exemple).
- Les facteurs physiques sont aussi reliés au risque de violence, mais en association avec d'autres facteurs culturels et psychologiques. Ainsi, les enfants plus petits, plus faibles, timides, dépressifs et

peu sûrs d'eux-mêmes sont plus souvent victimes. À l'inverse les agresseurs sont souvent plus grands, plus forts physiquement.

Les facteurs familiaux

- La corrélation est forte avec un style parental excessivement autoritaire et particulièrement avec un usage du châtimement corporel. La « violence génère la violence ». Il en va bien de même avec la maltraitance avérée et les abus sexuels. Mais le style inconsistant, par manque de règles claires ou par alternance de phases de rigidité et d'indifférence, est aussi un facteur de risque, au même titre que les conflits intrafamiliaux et bien plus que ne l'est la séparation.

- Le faible engagement dans les activités des enfants, le manque de relations chaleureuses au sein de la famille sont considérés comme facteurs de risque. À l'inverse, la surprotection parentale est fréquemment évoquée comme un trait fréquent chez les enfants victimes de harcèlement. Il semble que les enfants surprotégés par leurs proches ne développent pas une assertivité suffisante, ce qui tend à les fragiliser et à les désigner comme victimes.

Les facteurs socio-économiques

Le faible niveau socio-économique des familles est fortement associé aux conduites antisociales et agressives. Bien entendu, les parents à faible revenu n'engendrent pas automatiquement des enfants présentant des conduites antisociales et agressives, mais la pauvreté est au centre d'un ensemble de facteurs influents les uns sur les autres... Les facteurs économiques sont des facteurs aggravants, mais ne sont pas une explication unique.

Les facteurs de risque associés à l'École

- Des facteurs de protection liés au travail de collaboration entre adultes, à la présence d'un système disciplinaire clair et cohérent, à la stabilité des équipes d'enseignants et à leur ancienneté, à des activités communautaires pratiquées avec l'École et à l'implication et à la collaboration des parents sont souvent cités comme favorisant le maintien d'un climat scolaire sûr. La présence émotionnelle des adultes est cruciale... Par contre, les écoles où les règles ne sont pas claires et centrées sur la coercition et la punition sont fortement associées à l'échec scolaire et à la violence des élèves, et au décrochage scolaire.

- La tendance à grouper ensemble les élèves en difficulté dans des classes moins nombreuses est très clairement corrélée à une augmentation de la victimation.

La solitude du harcelé

« La solitude tu éviteras ». La solitude ajoute à la vulnérabilité des cibles... Le pari majeur est bien d'augmenter le réseau de solidarité, et l'empathie pour les victimes et leurs familles.

Du côté des agresseurs :

Les harceleurs ne font pas « carrière », au contraire. Le suivi de cohorte montre combien ils sont beaucoup plus souvent au chômage de longue durée, comment ils ont des emplois beaucoup moins bien payés et moins qualifiés. Aucun cynisme économique ne peut donc justifier le harcèlement.

Le rôle des pairs et des témoins

Une équipe finlandaise a étudié les rôles des différents protagonistes : des agresseurs « meneurs » (qui prennent l'initiative) ; des « suiveurs » (ceux qui participent) ; des « renforceurs » (qui encouragent l'agresseur ou se moquent de la victime) ; des « défenseurs » (qui viennent en aide à la victime) ; des « témoins » (qui regardent sans intervenir) et des victimes. D'autres travaux se sont intéressés aux « outsiders » qui ne se sont pas rendu compte de ce qu'il se passait. Le rôle des enseignants a été moins étudié. Il semble que, très souvent pour les adultes, le harcelé soit responsable de son harcèlement, par un retournement de situation qui est vécu comme la plus grande des cruautés par les victimes et leurs parents.

Prévenir et agir contre le harcèlement entre pairs à l'École :

Les grands principes

- Lutter contre la **solitude** des victimes

- Laisser le **droit aux agresseurs de changer de comportement**

- Ne pas laisser filer le temps (**prévention précoce**)

- La **qualité d'un système éducatif ou d'une école** ne peut être supérieure à la qualité de ses personnels (Les **personnels** de l'éducation nationale, les **parents** et les **partenaires extérieurs** sont ces mains tendues qui permettent de s'en sortir).

- **Lutter contre le harcèlement c'est lutter contre toutes les discriminations**

LE BESOIN D'UN AUTRE CLIMAT SCOLAIRE

par Gabriel GONNET

Kenny a provoqué une lettre ouverte qui appelle à un autre « climat » dans les établissements scolaires

Nous avons maintenant réalisé trois films mais que faire pour que les choses bougent réellement en France avec un phénomène aussi installé, aussi Tabou, sujet à la loi du silence. C'est pourquoi, nous avons décidé de saisir les autorités : le Ministre de l'Education Nationale, la Ministre de la Cohésion Sociale, le Ministre de la Santé, la Halde et la Défenseure des Enfants².

La Lettre fait le constat du phénomène et des avancées en France (entre temps, deux livres sont parus sur la question), en Europe et dans le monde et propose quatre axes d'intervention :

- Diagnostiquer, repérer, dépister le phénomène
- Prendre en compte la souffrance des victimes
- Intervenir auprès des auteurs (es)
- Mobiliser les tiers



Un des harceleurs observe Kenny

Eric DEBARBIEUX Président du Comité Scientifique des États généraux de la violence scolaire et le Ministre de l'Education Nationale, qui a évoqué depuis très longtemps les « micro violences scolaires » au quotidien a repris ce thème lors des Assises du harcèlement scolaire le 2 et 3 mai 2011, ainsi, nous espérons que le thème du harcèlement scolaire, du souffre-douleur et du bouc émissaire sorte du tabou, et que cela permette non seulement d'aider les élèves concernés, mais à changer certaines habitudes de l'école et de la société française.

² <http://www.mesopinions.com/Appel-a-Signatures---Lettre-ouverte-contre-le-harcelement-entre-eleves-petition-petitions-10ecae9defd99d910304fb93280499da.html>

Nous sommes sur une question clef, que presque tout le monde a vécu par des intégrations plus ou moins réussies au sein de groupes : comme harcelé profondément humilié, ou au contraire comme harceleur qui aurait de la peine à s'en vanter et encore comme témoin qui n'est pas intervenu et ne brille pas non plus par son courage.

Le fait de lancer le débat va provoquer de nombreux témoignages que l'on commence déjà à trouver dans les médias et sur internet, ils permettront une prise de conscience générale et surement une forte implication des personnes qui se mobiliseront.

Mais cela peut également aller plus loin, parce que ce que nous avons pu entrevoir des modes de prévention grâce aux différentes associations regroupées au sein du **Collectif contre le harcèlement scolaire**³. Cela renvoie à la prise en charge du problème, par l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, et plus particulièrement par les pairs.

Certes, si la communauté éducative aura besoin de nommer le phénomène et les sanctions qui s'y rattachent dans les règlements intérieurs des établissements, il s'avère que nous avons besoin des élèves dans ces actions de prévention. Pour enrayer le phénomène, des acteurs comme l'APHEE avec les **délégués des élèves**, comme la Ligue Française de Santé Mentale avec les **jeunes sentinelles** et les **groupes de pairs**, et bien sûr, les **enfants médiateurs** avec MédiActeurs sont indispensables.

Eric DEBARBIEUX a soulevé la question du « **climat**⁴ » d'un établissement, plus ou moins bon. Catherine GIRAUD parle d'apprendre à l'école le « **vivre ensemble** », Bernard DEFRANCE évoque une « **École Citoyenne** » où le droit s'exerce tant pour les élèves que pour l'institution. Le collectif « École : changer de cap » souligne le besoin d'acquisition par l'enfant de « **compétences psychosociales** »⁵, et l'association Janus KORZAK parle du fait que les enfants élaborent « **les règles de vie** ».

N'est-il pas nécessaire que l'école devienne un espace de citoyenneté à part entière, c'est-à-dire qui crée un cadre où les enfants puissent devenir eux-mêmes acteurs de la bonne marche de l'établissement pour s'y épanouir et où, au lieu de parler tout le temps de la violence scolaire, on y puisse parler de non-violence.

Concrètement, cela déboucherait sur la création d'espaces de médiation, où dans la plupart des cas, avant les processus disciplinaires, il y ait des lieux où les choses puissent être dites et se réguler, parfois simplement entre élèves.

Cela veut dire qu'il puisse y avoir aussi des conseils d'enfants capables de faire des propositions sur la vie scolaire de l'établissement et où la coopération entre élèves puisse s'exercer.

Bref, une institution qui favorise des enfants citoyens acteurs de leur destin.

Souhaitons un bel avenir à ces initiatives qui commenceront à la rentrée 2011-2012 et à celles qui suivront.

Gabriel GONNET

³ Ce groupe est constitué du Dr Michel FOUILLET, du Dr Marie-Josèphe CHARDONNERET et de Catherine GIRAUD, psychologue de l'Association des Psychiatres et des Médecins Scolaire (APSYMED), de Jean Pierre BELLON et Bertrand GARDETTE de l'Association pour la Prévention des phénomènes de Harcèlement Entre Elèves (APHEE) de Clermont-Ferrand, Eric Verdier de la Ligue Française de Santé Mentale : Violence, Discriminations, Santé, Bernard DEFRANCE de Droits des Enfants International, Brigitte LIATARD de MédiActeurs nouvelle génération, Nicole CATHELINE du CHU de Poitiers. Eric DEBARBIEUX de l'Observatoire International de la Violence Scolaire a suivi l'intégralité de nos travaux. Non Violence Actualité a soutenu l'initiative en fournissant des informations et des contacts sur le sujet.

⁴ Sur la notion de **climat scolaire** :

<http://www.relationsansviolence.ch/lepage-climat-prevention.pdf>

⁵ Concept développé entre autre par le collectif « école changer de cap »

<http://www.ecolechangerdecap.net/>

DROIT ET HARCÈLEMENT ENTRE ÉLÈVES

UN NOUVEL ÉLÉMENT QUI VA FAIRE JURISPRUDENCE : l'article 222-13 du code pénal

Sébastien s'est suicidé à 13 ans le 7 Mars 2005 suite à harcèlements parce qu'il était bègue!

En ce qui concerne le jugement du tribunal des enfants, il faut retenir l'article 222-13 du code pénal :

Extrait du Jugement (Voir plus bas l'ensemble de l'affaire):

- "Sur la caractérisation des violences :

Attendu qu'en vertu de l'article 222-13 du Code pénal, **sont constitutifs de violences, non seulement les atteintes physiques, mais tout acte ou comportement de nature à causer sur la victime une atteinte à son intégrité psychique caractérisée par un choc émotif ou une perturbation psychologique ;**"

Comment sortir d'une situation de harcèlement ?

Le harcèlement à l'école n'étant pas en tant que tel sanctionné il faut, en attendant une éventuelle reconnaissance légale, user de moyens déjà existants pour tenter d'y mettre un terme.

Ainsi, le premier réflexe du parent devra être de contacter la direction de l'école pour l'alerter de la situation et qu'elle prenne toutes les dispositions nécessaires pour y mettre un terme. Cela fait notamment référence à la responsabilité des écoles concernant leurs devoirs de protection et de surveillance des mineurs dont ils ont la charge. Si cela ne suffisait pas, il convient d'alerter l'inspection académique ou le rectorat de son secteur. Le médiateur de l'Education nationale peut aussi être un organe « ressource » dans une telle situation. S'il s'agit d'une école privée, le diocèse pourrait éventuellement intervenir.

Solliciter les représentants des parents d'élèves est très important car ils peuvent, notamment, permettre de révéler d'autres cas de harcèlement, de les regrouper pour que le jeune et sa famille se sentent moins isolés et que les familles concernées agissent ensemble.

Enfin, si toutes ces tentatives échouent, les parents peuvent porter plainte et engager la responsabilité de l'école, d'un professeur, du ou des mineurs responsables du harcèlement. Bien évidemment ce dépôt de plainte ne pourra pas avoir pour motif le harcèlement. Il sera donc nécessaire de la qualifier pénalement par des notions existantes comme les violences verbales, physiques, bizutage, menaces, diffamations...

Dernière précision, la responsabilité pénale d'un mineur peut être engagée dès ses 13 ans. En dessous de ce seuil il ne pourra pas lui être appliqué de sanctions pénales mais des sanctions éducatives.

Les preuves du harcèlement étant difficiles à réunir, il est important de rassembler le plus d'éléments possibles et de détails (non pas pour le faire reconnaître puisqu'il n'existe pas encore en tant qu'infraction mais pour venir étayer ses dires). Ainsi, noter dans un « journal de bord » les phrases et les comportements ambigus, en précisant à chaque fois le jour, l'heure et le lieu, est indispensable.

Source : <http://www.jeunesviolencesecoute.fr/espace-professionnels/dossiers-thematiques/harcelement-entre-eleves/le-harcelement-moral-en-tant-que-concept-juridique-dp1.html>

L'ÉTAT CONDAMNÉ PAR DEUX FOIS

Affaire de Sébastien qui s'est suicidé à l'âge de 13 ans suite au harcèlement de ses camarades

Le jugement du **Tribunal administratif de Rouen** a été rendu le 12 mai 2011 où il a été reconnu :
« - Plusieurs intervenants ont eu connaissance des faits et agissements dont le caractère a été répété, fréquent, varié, intense et prolongé

- L'absence de procédure de concertation

- L'absence de mise en œuvre d'une procédure idoine

- La défaillance dans l'organisation du service qu'une telle carence est de nature à engager la responsabilité de l'Etat

- Considérant par ailleurs que du fait de la majoration des souffrances morales endurées par Sébastien pendant sa scolarité les requérants sont fondés à invoquer l'entière responsabilité de l'Etat.

- Considérant toutefois que, s'agissant des conséquences dommageables du décès il résulte de l'instruction que le suicide n'est pas seulement imputable à cette carence de l'administration, il sera fait une juste appréciation de **la responsabilité de l'Etat** en fixant celle-ci au **quart** de ces conséquences dommageables. ». Le Ministère de l'Education Nationale n'a pas fait appel

L'affaire de Sébastien au tribunal des enfants (Voir article 222-13 du code pénal, cité plus haut)

Les enfants harceleurs de Sébastien et leurs parents ont été condamnés :

Rendu du jugement du Tribunal pour Enfants de Rouen, le 12 Mars 2009:

Condamne solidairement les 7 mis en examen, in solidum avec leurs parents civilement responsables à payer à:

- Monsieur et Madame XXXX : la somme de 100 euros à chacun d'entre eux en réparation de leur préjudice moral,

- Monsieur et Madame XXXX: ès-qualités de représentants légaux et ayants droit de leur fils Sébastien : la somme de 600 euros en réparation du préjudice moral subi par leur fils;

En répression, Prononce une remise à parents à l'égard des 7 mis en examen ;

Les parents ne feront pas appel

Affaire de Louis, élève en CM1 dans une école de l'Hérault

Le Parisien 18.02.2011

« L'Etat vient de se voir condamné en tant qu'employeur d'une directrice d'école de l'Hérault à verser 3000 € de dommages et intérêts à la famille d'un élève, victime de violences répétées de la part de petits camarades. Une première dans un dossier de harcèlement scolaire, phénomène encore souvent minimisé à l'école, au motif qu'il ne s'agirait que de « jeux d'enfants ». En 2007-2008, Louis avait 8 ans. Elève en CM 1 à l'école de Beaulieu (Hérault), il change subitement de comportement. Son niveau scolaire dégringole. A la maison, il se renferme. Et souffre en silence. Il a fallu des mois avant qu'il ne lâche à ses parents qu'il est devenu le souffre-douleur de quatre camarades. Humilié et frappé chaque jour, parce qu'il ne réussit pas à ce jeu violent qui consiste à traverser la barrière humaine formée entre deux arbres sans se faire plaquer au sol. Les parents, qui ont dû changer Louis d'école, avaient d'abord porté plainte au pénal, mais le parquet a classé sans suite. Ils ont ensuite assigné le préfet de l'Hérault, en qualité de représentant de l'Etat, employeur des personnels de l'Education nationale, pour « défaut de surveillance et de précaution ». Louis avait en effet tenté d'alerter les adultes de l'école. En vain, jusqu'à la décision du tribunal administratif de Montpellier. »

RÉFÉRENCES AUX DROITS DE L'HOMME :

Article premier : Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits.

Principe 2 de la déclaration des droits de l'enfant du 20 Novembre 1959 : « L'enfant doit bénéficier d'une protection spéciale et se voir accorder des possibilités et des facilités par l'effet de la loi et par d'autres moyens, afin d'être en mesure de se développer d'une façon saine et normale sur le plan physique, intellectuel, moral, spirituel et social, dans des conditions de liberté et de dignité. Dans l'adoption de lois à cette fin, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être la considération déterminante. »

Du nouveau (Communiqué se Non Violence Actualité du 1/9/2011

*« Le 20 juillet 2011 est une date importante sur le chemin de la reconnaissance de l'éducation à la gestion non-violente des conflits. Une cinquantaine de sénatrices et sénateurs français (<http://www.senat.fr/leg/pp10-769.html>) ont en effet déposé une **proposition de loi prônant l'introduction de la formation à la résolution non-violente des conflits à tous les niveaux du système éducatif français.***

Cette proposition de loi est le fruit d'un long travail effectué par les élu-e-s en collaboration avec un collectif d'associations durant la « Décennie 2001-2010 de promotion de la culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde » votée en 1998 par l'Assemblée générale de l'ONU. L'enjeu est fondamental : modifier le Code de l'éducation ainsi que le contenu de la formation du personnel éducatif pour y intégrer l'objectif d'éducation à la résolution non-violente des conflits.

*Déjà, en mai dernier, **Monique SASSIER, Médiatrice de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur** recommandait dans son rapport :*

(<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/114000310/0000.pdf>) de mettre en œuvre des formations qui permettent aux enseignants et aux personnels de l'éducation d'apprendre la gestion des situations conflictuelles...

Un exemple de prévention : **LA MÉDIATION PAR LES PAIRS**

par Brigitte LIATARD, MediActeurs Nouvelle Génération

Les enfants médiateurs sont volontaires et ont été formés par des adultes de l'établissement (enseignants, documentaliste, infirmière, CPE...). Une fois la formation terminée, ils fonctionnent en binôme et disposent dans l'établissement d'une salle de médiation où ils vont réunir les élèves (dans la plupart des cas 2 élèves) qui leur ont demandé la médiation.

La médiation se déroule en 4 temps :

- ***accueil et énoncé des règles***
- ***écoute alternée avec reformulation des faits***
- ***reformulation des sentiments et des valeurs mises en jeu dans le conflit***
- ***recherche commune d'une solution gagnant-gagnant***

Ils n'ont pas à rendre compte aux adultes de ce qui s'est passé lors de la médiation.



Simulation d'une médiation au Collège Jacques Monot – Beaumont sur Oise – Film : Un après midi au Collège

En 1993 c'est pour répondre à une demande de terrain que nous avons voulu proposer la médiation par les pairs :

- à des collégiens inquiets et incapables de travailler correctement du fait des relations difficiles avec leurs camarades
- et à des élèves, lassés des violences qui empoisonnaient la vie de leurs collègues et prêts à assumer des responsabilités

L'idée que des jeunes puissent être médiateurs pour leurs camarades a surpris, souvent même inquiété. Mais très vite ces jeunes pionniers ont fait parler d'eux positivement et nous avons reçu en 1997 le premier prix du club européen de la santé décerné à Bruxelles.

Très vite aussi le concept de la médiation par les pairs, d'abord novateur, s'est vulgarisé et les expériences se sont multipliées, parfois imprudemment. Pour nous qui suivons les structures et particulièrement les collèges dans lesquels nous intervenons, la médiation par les pairs exige un cadre très précis et des règles claires :

- Les conflits traités en médiation sont des conflits entre jeunes, volontaires pour venir en médiation, de l'ordre du relationnel : moqueries, insultes, mises à l'écart... Pour les situations graves qui leur sont confiées, les médiateurs savent à quel adulte s'adresser.
- Le rôle des adultes, quant à lui, est essentiel : ce sont eux, personnel de vie scolaire, de santé, enseignants, assistants d'éducation, voire parfois parents d'élèves qui, formés, forment à leur tour les jeunes aux

- *Dossier d'accompagnement : Un DVD pour parler du harcèlement entre élèves*

- compétences psycho-sociales (essentiellement connaissance de soi et de ses points forts, écoute, communication, enrichissement du vocabulaire des émotions, des besoins... pendant une douzaine de séances) puis pour les volontaires, à la médiation. Ce sont eux aussi qui accompagnent les médiateurs lors d'un suivi régulier et des séances de supervision. Ils ne sont pas présents lors des médiations mais sont à proximité et disponibles.

- Les élèves médiateurs, comme les médiés, sont toujours volontaires. Ils ont été formés aux techniques de la médiation et particulièrement à la reformulation ; ils en connaissent, énoncent et respectent les principes.

- Les établissements ne restent pas isolés, participent à des rencontres, pratiquent des bilans...

Ce sont ces bilans, parfois assortis de recherches universitaires qui permettent de constater, au-delà des difficultés rencontrées, surtout dues au turn over des enseignants, les progrès constatés : baisse de conseils de discipline et des exclusions mais aussi amélioration de l'ambiance, reconnus par tous les acteurs de l'établissement et qui expliquent qu'un collège comme celui des Plaisances à Mantes pratique la médiation depuis presque 15 ans. Les parents d'élèves qui faisaient des demandes de dérogation pour éviter à leurs enfants d'y aller se sont mis à en faire, pour pouvoir les y inscrire.

Les points forts de la médiation par les pairs sont essentiellement :

- La certitude, pour un jeune de sauver la face, de pouvoir être compris par un camarade et de renouer le dialogue avec son adversaire sans craindre de se ridiculiser.

- Surtout, la possibilité pour les jeunes d'intervenir auprès de leurs camarades avant que le conflit ne dégénère. Les adolescents savent tout ce qui se passe dans leur collège, bien avant les adultes. Le harcèlement fait partie de ces situations dans lesquelles la prévention est essentielle et la médiation par les pairs peut jouer ce rôle doublement préventif.

La première partie de la formation aide les jeunes à mieux se connaître, à découvrir leurs qualités, donc à prendre confiance en eux ; elle aide aussi à mieux connaître les camarades, à comprendre et à accepter les différences et les problèmes personnels qui sont, la plupart du temps, à l'origine des moqueries et des brimades qui préparent le harcèlement. Cette formation crée du lien entre les élèves d'un même groupe et brise l'isolement.

Mais si le travail de prévention n'a pas suffi ou si l'élève moqué appartient à un autre niveau, la médiation est doublement utile. Car le problème de l'enfant rejeté par un groupe est de se faire reconnaître par ses pairs et la première reconnaissance vient justement des pairs médiateurs. En prenant en compte la demande de médiation, en rappelant les règles pour qu'il y ait écoute et dialogue, en instituant l'égalité entre les deux parties, en libérant la parole pour permettre à la victime de dire et d'être écoutée, en reformulant ce qu'elle exprime, les médiateurs la font exister en tant que personne face à ceux qui la harcèlent. Ils la restaurent dans sa dignité et dans ses droits. Puis vient, si la médiation réussit, la reconnaissance par le ou les harceleurs de ce qu'ils ont fait subir. Celle-ci vient assez facilement parce que la confidentialité est de règle et qu'il n'y a au bout ni morale, ni sanction. La médiation peut amener aussi certaines victimes, une fois libérées des émotions très fortes qui les submergent, à comprendre ce qui, parfois, dans leur attitude, entraîne le rejet ou l'agressivité.

Le plus difficile est certainement d'amener les 2 parties à accepter une médiation. C'est souvent l'adulte qui va en faire la proposition car, en général, dans le phénomène de harcèlement d'un groupe, il y a un meneur qui teste son pouvoir en cherchant à entraîner les autres.

D'autre part l'enfant harcelé, en parlant à un jeune comme lui, n'a pas le sentiment de briser la loi du silence et ose plus facilement lui dire ce qu'il subit. Quant au harceleur, à qui l'on propose une médiation avec sa victime, l'expérience prouve qu'il vient assez facilement car il n'est pas rare que lui aussi ait besoin de parler. Le harcèlement qu'il fait subir est souvent l'extériorisation de ses propres problèmes. Il est frappant de voir, dans ce genre de situation, comme les jeunes victimes peuvent vite pardonner tant est grand leur désir d'être enfin acceptés et que ceux qui suivaient le harceleur pour s'amuser ou par peur d'être eux-mêmes pris pour cible, se désolidarisent.

Eduquer les jeunes à la responsabilité, les aider à développer leur estime d'eux-mêmes, leur proposer des outils pour refuser la violence ou seulement l'indifférence, et les ouvrir à la solidarité est un programme ambitieux mais réalisable, que les jeunes attendent du monde adulte.

Des développements théoriques importants

Le **Psychologue Eric VERDIER** de la Ligue Française de Santé Mentale évoque dans le n° spécial de Non Violence Actualité consacré au Harcèlement entre élèves : La théorie des **facteurs de protection** pour le Bouc émissaire qui pourrait permettre d'aller vers une théorie d'un « bon fonctionnement » d'un groupe où la différence deviendrait un plus et favoriserait la qualité d'écoute, la créativité du groupe et l'épanouissement de chacun.

À partir d'une expérience d'une dizaine d'espace de parole sur les discrimination à travers la France :

« Trois facteurs de protections se sont révélés être des pierres angulaires de leur reconstruction (des anciens boucs émissaires). Le premier, individuel, est un mélange, est protecteur par rapport aux prises de risque et à la santé : c'est un savant mélange d'estime de soi et de résilience, que le bouc émissaire mobilise sans le savoir en tenant bon face à l'adversité. Il faut simplement le responsabiliser en l'aidant à le découvrir. Le second, purement collectif, est efficace en terme de cohésion sociale et contre toute forme de violence : la solidarité se combine au capital social, comme un ingrédient fondamental. Les témoins passifs que l'on pourrait qualifier de « normopathes »⁶, en maquant cruellement à l'égard de celui qui est désigné comme bous émissaire, alors même que l'un d'entre eux pourrait en bénéficier sur le champ dans une autre situation. Il s'agit de les culpabiliser pour leur permettre de s'identifier à lui dans la logique du « si ça t'arrivait » .

Le troisième facteur de protection est plus qu'une résultante des deux premiers, comme valeur ajoutée féconde de ces espaces de parole. On pourrait l'appeler « singularité et diversité » car il est individuel et collectif, ou comment combattre l'isolement par la citoyenneté. Il est perceptible dans un groupe à chaque fois que l'un des membres fait acte de différenciation : il renforce son appartenance au groupe ; il renforce son appartenance au groupe plutôt que le menacer, tout en redéfinissant les contours de la norme implicite... »

Dans le même ordre d'idée, nous avons remarqué lors de la projection de Kenny, le choc que provoquait le film certains élèves qui n'imaginaient que les situations de harcèlement puissent aller jusque là, découvrant par la même occasion le sentiment d'empathie. Serge TISSERON a commencé des expériences en classes maternelles pour aider les enfants à découvrir ce sentiment.

Les débats sur le harcèlement et les projections de Kenny provoquent des prises de paroles très nombreuses montrant que le film et le thème touchent à l'estime et l'image de soi. Certaines victimes en profitent pour se révéler, très souvent, des cas sont évoqués dans l'établissement offrant une première piste pour y remédier.

SEPT MESURES POUVANT ÊTRE ADOPTÉES IMMÉDIATEMENT DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Propositions de l'A.P.H.E.E. : Association pour la prévention des phénomènes de harcèlement entre élèves

1. La question du harcèlement entre élèves doit être très rapidement intégrée au sein des programmes d'éducation civique au collège et d'ECJS en lycée.
2. Les chefs d'établissements doivent être incités à intégrer la question du harcèlement dans le projet d'établissement et invités à définir une politique spécifique de prévention.
3. Les chefs d'établissement doivent être incités à intégrer la question du harcèlement entre élèves dans les dispositifs de formation des délégués-élèves (en collège comme en lycée).
4. Les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) doivent être incités à faire figurer la question du harcèlement entre élèves dans le programme de leurs travaux.
5. Il est souhaitable que figure dans chaque règlement intérieur de collège ou de lycée une mention signalant l'interdiction de toute forme de harcèlement.
6. Les professeurs principaux et les CPE doivent être incités à consacrer à la question du harcèlement un certain nombre d'heures de vie de classe dans toutes les classes dont ils ont la charge.
7. Les professeurs des écoles pourraient être incités à consacrer chaque année dans leur classe un certain nombre d'heures à la question du harcèlement entre élèves.

⁶ **Normopathie** : pathologie de la norme, ou soumission à une autorité abusive

Les engagements de l'État :

CONSEIL DES MINISTRES DU 18 MAI 2011 : COMMUNICATION : LA LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT A L'ECOLE

« Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative a présenté une communication relative au plan de prévention et de lutte contre le harcèlement à l'école. Ce plan, arrêté à l'issue des Assises nationales qui se sont tenu les 2 et 3 mai 2011, vise à prévenir et juguler des situations trop souvent ignorées ou minimisées.

Le harcèlement doit être combattu. Il est préjudiciable non seulement aux élèves qui en sont victimes mais au climat scolaire et à la confiance que les parents doivent avoir en l'institution scolaire. Le plan vise d'abord à mieux connaître le harcèlement et à le faire reconnaître par la communauté éducative : pour cela, le harcèlement à l'école fera l'objet d'enquêtes de victimation nationales et locales. Les équipes éducatives seront destinataires d'un guide visant à les aider à repérer et à prévenir le harcèlement.

La prévention du harcèlement à l'école doit être l'affaire de tous. Une campagne d'information nationale sera lancée à l'automne, à partir d'un site Internet spécifique. Elle sera complétée par la mise en place d'un numéro d'appel national. Le harcèlement à l'école, y compris par Internet, fera partie des thèmes de travail des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté et des instances de la vie lycéenne. Les équipes éducatives bénéficieront de la mise en place d'un réseau de formateurs académiques.

Le plan a également pour objet de construire et d'expérimenter une politique globale d'amélioration du climat scolaire et de lutte contre le harcèlement : des programmes de prévention et de lutte contre le harcèlement, de la maternelle au lycée, seront élaborés et soutenus par le fonds d'expérimentation pour la jeunesse. Des procédures seront mises en place pour traiter les cas de harcèlement avéré.

Un guide sera élaboré présentant notamment les procédures à suivre pour traiter les cas de harcèlement entre élèves sur Internet.

La médiatrice de l'éducation nationale pourra être saisie de tout différend relatif à des problèmes de harcèlement.

Enfin, les conseillers principaux d'éducation et les chefs d'établissements bénéficieront dans leurs formations initiales d'un enseignement sur le repérage et le traitement du harcèlement. »

Position des parents d'élèves FCPE sur le harcèlement scolaire

La FCPE rappelle que les adultes travaillant dans les établissements scolaires sont garants de la sécurité des élèves, il s'agit donc d'organiser dans la cour de récréation, cantine, toilettes, couloir et aux abords des écoles, lieux où le harcèlement se manifeste couramment, la surveillance effective des élèves. 9 enfants sur 10 se sentent bien à l'Ecole, selon le rapport de l'Observatoire International de la Violence pour l'UNICEF. Il n'en reste pas moins qu'un élève sur dix est en situation de mal-être du fait des violences à répétition qu'il subit de ses pairs.

Pourtant connu, le phénomène de harcèlement, de brimades entre élèves, est peu pris en compte par la communauté scolaire. Pourtant, comme le pointe l'enquête de victimation, quand ces situations ne trouvent pas de solutions et perdurent, les conséquences du harcèlement à l'Ecole peuvent aller jusqu'au décrochage, à la phobie scolaire et à la perte d'estime de soi.

Au-delà de l'annonce de la création d'un « conseil scientifique contre les discriminations à l'Ecole », des mesures immédiates peuvent être prises : Former les personnels à détecter les phénomènes et à y répondre de la manière la plus juste possible, prévoir une sensibilisation, dès le plus jeune âge, aux conséquences du harcèlement entre pairs, et également développer en classe les activités qui renforcent la coopération et la reconnaissance de la diversité des élèves.

La dimension éducative est plus que jamais importante lorsque l'on évoque la problématique du harcèlement scolaire : elle justifie une refonte complète de la formation des enseignants et des moyens qui lui sont alloués.

Bibliographie

Deux guides sur la harcèlement entre élèves sont parus sur le site du Ministère de l'Éducation Nationale :

- Celui de Nicole CATHELIN et d'Eric DEBARBIEUX

http://media.education.gouv.fr/file/09_septembre/60/0/2011_harcelement_eleves_brochurev2_190600.pdf

- Sur le cyber harcèlement avec E.enfance :

http://media.education.gouv.fr/file/09_septembre/58/6/guide-cyberharcelement_190586.pdf

ASTOR, R.A., BENBENISHTY, R., SHADMY, H, RAZ, T., ALGERSY, E., ZEHARIA, M.A., RATNER, D., DE PEDRO, K. (2010) : Aucune école sur le bord du chemin: Combiner mesure des acquisitions scolaires et mesure de la sécurité dans les écoles en Israël. Revue française d'éducation comparée, 8, octobre 2010.

BELLON Jean Pierre et GARDETTE Bertrand (2010) : Harcèlement et Brimades à l'école : Fabert

BLAYA, C. (2006) : Harcèlement et maltraitance en milieu scolaire. Paris : Armand Colin.

BLAYA, C. (2010) : Décrochages scolaires: l'école en difficulté. Bruxelles : De Boeck.

CARRA C. (2009) : Violences à l'école élémentaire. L'expérience des élèves et des enseignants, Paris, PUF.

CATHELIN Nicole (2009): Harcèlements à l'école : Albin Michel

COLECTIF ÉCOLE : CHANGER DE CAP (Ouvrage collectif) (2011) : Donner toutes ses chances à l'école : Treize transformations possibles - Chroniques sociales

CYRULNIK, B. (1999) : Un merveilleux malheur. Paris, Odile Jacob, 238 p.

CYRULNIK, B. (2001) : Les vilains petits canards. Paris, Odile Jacob, 278 p.

CYRULNIK, B. (2010) : Mourir de dire : la honte. Paris, Odile Jacob, 278 p.

DEBARBIEUX, E. (2011) : A l'école des enfants heureux... enfin presque. Paris : Unicef (disponible également en ligne : www.unicef.fr)

DEBARBIEUX, E. (2008) : Les dix commandements contre la violence à l'école. Paris : Odile Jacob.

DEFrance B. : La violence à l'école, éd. Syros 2009 (préface de Stanislaw Tomkiewicz)

MICHEL G : Les conduites à risques chez l'enfant et l'adolescent: l'exemple des jeux dangereux & violents. La revue du praticien-Médecine Générale, 2009, 822, 350-352.

MICHEL G : Les jeux dangereux et violents chez l'enfant et l'adolescent : l'exemple des jeux d'agression et de non oxygénation. Journal de pédiatrie et de puériculture, Volume 19, Issue 8, Décembre 2006, Pages 304-312

LIATARD-DULLAC Brigitte, DIAZ Babeth (1999) : Contre violence et mal être : la médiation par les élèves Nathan Pédagogie

<http://www.mediacteurs.com/livre/LivreMediation.pdf>

NON VIOLENCE ACTUALITÉ (Ouvrage collectif) (2006) : Prévenir la violence à l'école : l'importance des compétences psychosociales –NVA/collection pratiques de la non violence

STEFFGEN, G., PFETSCH, J., KÖNIG, A & EWEN, N. (2010) : Interdire pour prévenir ? Les effets de l'interdiction d'utiliser le téléphone mobile à l'école pour lutter contre le cyber-bullying. Une expérience au Luxembourg. Revue française d'éducation comparée, 8, octobre 2010.

TISSERON Serge : l'empathie au cœur du je social (2010) – Albin Michel

VERDIER Eric, FIRDON Jean Marie (2003), homosexualités et suicides, H&O éditions

VITARO, (F.) & GAGNON, (C.) (2000) : Prévention des problèmes d'adaptation chez les enfants et les adolescents. Tome 2: problèmes externalisés. Québec: Presses de l'Université du Québec

Numéro spécial de Non-Violence Actualité : En finir avec le harcèlement entre élèves – n°316 :

<http://www.nonviolence-actualite.org/>

Cahiers de la sécurité N° 16 –Sept. 2011 : L'école face au défi de la sécurité : INSESJ : avec un article d'Eric DEBARBIEUX sur le climat scolaire

<http://www.lalettreinhesj.fr/>

Bonnes pratiques de résolution non-violente de conflits en milieu scolaire

<http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001266/126679f.pdf>

Wikipedia

http://fr.wikipedia.org/wiki/Harcèlement_scolaire

Le café pédagogique :la violence à l'école

http://www.cafepedagogique.net/lesdossiers/Documents/pdf/dossier_violence.pdf

Sites internet :

Campagne nationale contre le harcèlement

<http://www.agircontreharcelementalecole.gouv.fr/>

NUMÉRO STOP HARCÈLEMENT :

0808 80 70 10

Cyber harcèlement

N° NET ECOUTE : 0800 200 000

APHEE (Nombreuses références, en particulier, internationales)

<http://harcelement-entre-eleves.com/>

Jeunes Violences Écoute

<http://www.jeunesviolencesecoute.fr/>

Dossier thématique : harcèlement entre élèves

E-enfance (Cyberbullying)

<http://www.e-enfance.org/>

MédiActeurs : nouvelle génération (Médiation par les pairs)

<http://www.mediacteurs.com/>

La CATHODE (Film KENNY, Collection Un film pour en parler)

<http://www.lacathode.org>

Le Réseau Ecole et Non-violence

<http://www.ecole-nonviolence.org/>

Nombreuses ressources sur la violence scolaire, la coopération et la Non-violence

<http://www.nonviolence-actualite.org/>

Les Jeux dangereux

<http://www.jeuxdangereux.fr/>

Les assises du harcèlement scolaire

<http://www.education.gouv.fr/cid55689/assises-nationales-sur-harcelement-ecole.html>

Adresses ressources

Jeunes Violence Écoute : 0808 807 700 <http://www.jeunesviolencesecoute.fr/>

Médiatrice de l'Éducation Nationale :

Monique SASSIER

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative

Carré Suffren

110 rue de Grenelle 75357 Paris cedex 07 SP

mediateur@education.gouv.fr

<http://www.education.gouv.fr/cid256/adresses-utiles.html>

Il existe aussi des médiateurs académiques

Associations membres du Collectif contre le harcèlement à l'école et pouvant intervenir en prévention

APSYMED

Association des Psychiatres et des Médecins Scolaires

Intervention sous forme de conférences ou de formation dans les établissements

Docteur Michel FOUILLET Président fouillet@chsa.broca.inserm.fr

Hôpital Saint Anne –

1 rue Cabanis –

75014 Paris

APHEE

L'A.P.H.E.E. est une association type loi 1901 qui a pour objet la promotion d'initiatives visant à prévenir les phénomènes de harcèlement et de brimades entre élèves notamment par :

- L'information et la sensibilisation du public,
- La mise en œuvre d'actions de formation des élèves et des personnels des établissements.

aphee@neuf.fr <http://harcelement-entre-eleves.com/> jpbellon@sfr.fr

bertrand.gardette@ac-clermont.fr

MédiActeurs : nouvelle génération (Médiation par les pairs)

MédiActeurs Nouvelle Génération intervient dans les établissements scolaires (école, collège, lycée) pour présenter, sensibiliser, former puis accompagner à la gestion non-violente des conflits et à la médiation par les pairs les adultes (enseignants, vie scolaire, personnel de santé, parents...) qui à leur tour formeront les jeunes,

3 impasse Jean de Villiers

95400 Villiers le Bel –

mediacteurs.ng@gmail.com

<http://www.mediacteurs.com/>

LFSM : Ligue Française pour la Santé Mentale –association reconnue d'utilité publique

dont Roland Coutanceau est Président et Boris Cyrulnik, Vice-président.

Mission violence, discrimination et santé : Eric VERDIER

Eric VERDIER et son équipe proposent des formations de 5 jours répartis dans le temps sur place dans un établissement pour mobiliser l'équipes éducative et mettre en place le dispositif des enfants sentinelles

11 rue Tronchet 75008 Paris – 01 42 66 20 70

lfsm@orange.fr

<http://www.lfsm.org/>

La CATHODE (Film KENNY, collection Un film pour en parler)

Pour l'animation d'une projection, une campagne de prévention, un atelier de réalisation de film, un concours de scénario autour du thème

6 rue Edouard Vaillant

93200 Saint Denis

01 48 30 81 60

Fax: 01 48 30 81 26

contact@lacathode.org

<http://www.lacathode.org>

DEI – Droit des enfants international

<http://www.dei-france.org/>

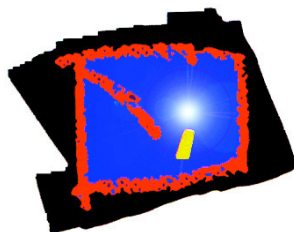
Collectif Ecole changer de Cap

<http://www.ecolechangerdecap.net/>

E-enfance (Cyberbullying)

<http://www.e-enfance.org/>

*Dossier conçu et réalisé par **Philippe MASSE** et **Gabriel GONNET***



La CATHODE

avec le soutien

